adiut

ASSEMBLÉE DES DIRECTEURS D'IUT

Livret de l'étudiant

2023 ~ 2024

« Préparation aux Formations Scientifiques et Technologiques des Instituts Universitaires de Technologie français »

Assemblée des Directeurs d'I.U.T. (ADIUT)

EDITORIAL

Le mot de la responsable nationale

Bienvenue en France, bienvenue dans les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) !

Étudiant(e) en DU PFST, vous contribuez à l'enrichissement et à la vitalité de notre réseau IUT, partie intégrante du paysage universitaire français. En effet, depuis 2005, vous êtes plus de 2 500 à avoir choisi notre formation pour préparer votre projet d'études et votre parcours professionnel.

Les centres de DU PFST, ainsi que l'établissement qui vous accueille, s'engagent à vous procurer une formation et un cadre de vie universitaire adaptés à vos besoins, tout en vous amenant à devenir acteur de votre formation.

Ce livret, spécialement conçu à votre attention, contient l'essentiel des renseignements pratiques dont vous avez besoin. Il vous indique également les coordonnées des instances dans lesquelles vous trouverez les ressources humaines qui pourront vous conseiller. Il vous accompagnera tout au long de votre scolarité en DU PFST et il contribuera, je l'espère, à faciliter cette première étape de votre cheminement étudiant et citoyen en France.

Bon courage à vous !!!

Yuchen Chen

DU PFST

Sommaire

- Éditorial p. 1
- Sommaire p. 2
- Présentation générale p. 3
- Organigramme p. 4
- Règlement des études p. 5
- Programme pédagogique national p. 7
- Modalité d'évaluation p. 8
- Autres adresses utiles p. 9
- Annexes p. 10
  - Niveaux communs de compétence p. 11
  - Résiliation assurance p. 12
- Lexique p. 13
- Carte des I.U.T.

DUPEST

Présentation générale

Le Diplôme Universitaire « Préparation aux Formations Scientifiques et Technologiques des Instituts Universitaires de Technologie français » (D.U. P.F.S.T.) a pour but de faciliter et d'assurer l'intégration d'étudiants non francophones au sein des cursus des IUT, dans les secteurs secondaires ou tertiaires.

Le fonctionnement du D.U. P.F.S.T. repose sur le réseau I.U.T. et sur une équipe nationale et pluridisciplinaire de travail pour garantir la qualité de la formation.

Initiée par le bureau de l'Assemblée des directeurs d'IUT (ADIUT), la mise en place du D.U. P.F.S.T. s'inscrit, dès le début, dans un esprit « réseau », ceci étant la caractéristique du fonctionnement IUT. L'objectif est une garantie de la qualité de la formation assurée aux partenaires extérieurs, demandeurs, mais aussi le respect des exigences propres aux IUT. Adhérant à ce principe, 3 IUT accueillent aujourd'hui des étudiants dans le cadre du D.U. P.F.S.T. : Limoges, Le Mans et Longwy. Le fonctionnement se voulant « en réseau », nous nous attachons à former une seule équipe de travail afin de mener toutes les actions et réflexions en commun.

Que signifie « fonctionnement en réseau » ?

• **Gestion nationale des étudiants** : en amont, les étudiants sont recrutés par la commission de l'A.D.I.U.T. sur des critères de sélection identiques et répartis ensuite de manière équilibrée dans ces 3 IUT d'accueil. En fin de cursus, les étudiants ayant obtenu le DU sont affectés dans les IUT nationaux. Cette gestion nationale depuis le recrutement jusqu'à l'intégration en BUT favorise le suivi des étudiants tout au long de leur projet d'étude dans le réseau IUT.

• **Accompagnement commun** : de l'accueil au soutien dans toutes les démarches administratives, chacun des IUT hébergeant un centre de D.U. P.F.S.T. met en place un même système d'accompagnement en respectant les exigences définies. La qualité d'accueil et d'encadrement permet de pallier le choc culturel ressenti par des étudiants étrangers de tous les continents.

• **Formation et évaluation communes** : les équipes pédagogiques des centres de D.U. P.F.S.T., en contact permanent, se réunissent de façon régulière afin de déterminer en commun toutes les démarches inhérentes à la formation : définition de programme national, suivi pédagogique des étudiants, élaboration des sujets d'examen, modalités d'évaluation.

Mes notes :

Organigramme DUPFST

Assemblée des Directeurs d'IUT – ADIUT

Président : M. Martial Martin, IUT Troyes
Vice-présidente Développement à l'international et transfert pédagogique : Mme Claire Duverger, IUT Le Mans
Président de commission Relations Internationales – mobilités : M. Pierre Vieyres, IUT Bourges
Coordination des centres de DU PFST : Mme Yuchen Chen, IUT Le Mans

Centre de D.U. P.F.S.T. de Limoges
Responsable : M. Bruno Mazières
Contact : iut-clet@unilim.fr

Centre de D.U. P.F.S.T. du Mans
Responsables : Mme Patricia Boulain
Mme. Evelyne Maignan
Contact : dupfst-iutlm@univ-lemans.fr

Centre de D.U. P.F.S.T. de Longwy
Responsable : Mme Sandrine Hiochensky
Contact : sandrine.hiochensky@univ-lorraine.fr

Règlement des études

Assiduité :

La présence aux cours, T.D. et T.P. et aux contrôles est obligatoire. L'absence injustifiée à un contrôle ou la non-remise d'un devoir sera sanctionnées par un zéro.

Sont considérés comme motifs valables d'absence les cas suivants :

- maladie (un certificat médical délivré par un médecin ou l'hôpital doit être présenté dans les 48 heures)
- maternité (un certificat médical délivré par le médecin ou l'hôpital doit être présenté dans les 48 heures)
- décès d'un parent proche (une attestation délivrée par l'autorité compétente doit être remise au responsable de la formation)
- obligations administratives (la convocation doit être présentée au responsable de la formation)

L'absence justifiée à un contrôle donne lieu à un contrôle de rattrapage.

La sanction des absences et des retards est définie et appliquée conformément au règlement intérieur de l'IUT

Ponctualité :

Les étudiants sont tenus d'arriver à l'heure en cours dans le respect de l'emploi du temps qui leur est remis. Les retards excédant 10 minutes pourront donner lieu à une exclusion du cours à la discrétion de l'enseignant et être considérés comme des absences non justifiées.

Fraude :

1/ Les devoirs sont individuels et personnels. Tout devoir présentant des similitudes évidentes avec celui d'un autre étudiant ou étant une copie faite à partir d'un site Internet ou de toute autre source d'informations sera sanctionné par un zéro.

2/ Conformément au décret n° 92657 du 13.07.1992 : « En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude aux contrôles et concours, le surveillant responsable de la salle prend toute mesure pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats »

Toute fraude aux contrôles et examens sera jugée par la section disciplinaire de l'Université. La sanction prononcée peut aller de l'annulation de l'épreuve jusqu'à l'interdiction d'inscription dans toutes les universités françaises pendant 5 ans.

Utilisation des appareils connectés :

Les appareils connectés (téléphone, montre, tablette, ordinateur etc) sont, sans autorisation des enseignants, strictement interdits pendant les cours. Le non-respect de cette interdiction pourra donner lieu à une sanction telle que confiscation des appareils ou exclusion du cours.

Utilisation de Matériel durant les contrôles :

La possibilité ou l'interdiction d'utiliser un matériel spécifique tel que dictionnaire ou calculatrice sera spécifiée au cas par cas pour chaque contrôle ou devoir surveillé selon décision de l'équipe pédagogique.

Généralement, l'étudiant doit :

- utiliser le matériel expressément autorisé dans les modalités de contrôle
- se présenter sur le lieu du contrôle 10 minutes au moins avant le début des épreuves
- avoir sur lui les pièces nécessaires à son identification (carte d'étudiant et/ou passeport)
- signer la liste d'appel
- s'installer à la place désignée par le surveillant
- n'utiliser que les copies et/ou brouillons mis à sa disposition le cas échéant
- remettre sa copie à l'heure indiquée pour la fin des épreuves

L'utilisation de tout mode de conservation de l'information non autorisé et/ou de communication avec l'extérieur (documents, calculatrices programmables, dictionnaires électroniques, téléphones portables…) est formellement interdite**, sera assimilée à une fraude et sanctionnée comme telle.**

Condition de validation :

Le DU est obtenu lorsque la moyenne générale des unités d'enseignement est égale ou supérieure à 10/20 et que la moyenne de chaque unité d'enseignement est égale ou supérieure à 8.

Le doublement n'est pas de droit et sera accordé sur décision du jury.

A , le

Lu et approuvé
Signature de l'étudiant

DU PFST 学生守则

考勤 :

T.D、T.P 和考试不得缺勤。**任何缺乏理由的考试缺勤或不交作业即以零分论处。**

在以下情况如下，请假理由充分 :

- **病假** (自缺勤时起 48 小时内需出示医院或医生证明)
- **生育** (自缺勤时起 48 小时内需出示医院或医生证明)
- **近亲去世** (需向学校负责人出示权威机构的证明)
- **行政事务** (需向学校负责人出示召集通知)

有理由的考试缺勤可以补考。每次缺乏理由的缺勤都遵照学校内部规定裁定与逞罚。

按时出勤 :

学生需按时出勤，若迟到超过 10 分钟，老师有权力将学生逐出课堂，并且此次迟到按缺乏理由的缺勤处置。

作弊 :

1/ 作业需独立完成。所有和其他同学作业雷同的或抄袭网络以及其他资源的作业将按零分处置。

2/依照 1992 年 7 月 13 日出台的第 92657 号法令 : «在考试中出现公然作弊或企图作弊的情况时，监考老师可采取一切措施保障考试的顺利进行»

对作弊惩戒由大学裁定，轻则取消考试成绩按零分计算，处置重则禁止 5 年内在法国大学注册。

考试中物品携带及使用规定 :

教学团队会根据每场考试的实际情况决定是否允许在考试中使用诸如字典和计算机等的特殊物品。

一般地, 学生应该 :

- 使用考试条例中规定可以使用的物品
- 至少在开考前 10 分钟到达考场
- 携带所需的身份证件 (学生证或护照)
- 在点名单上签名
- 在监考老师指定的位置坐下
- 只使用在需要时分发的考卷或草稿纸
- 在指定的时间内按时交卷

禁止使用一切未经授权的物品和信息（资料，可编程的计算器，电子词典，手机…）**否则将按作弊处分。**

毕业条件 :

当最终成绩大于或等于 10 分（总分 20）且每单元成绩大于或等于 8 分时方可颁发毕业证书。

学生若没有审议委员会的授权不可复读

签署日期：

已认真阅读并同意以上条款

学生签名：

Programme pédagogique national

UE	Code	Module	Objectifs/Contenus	P1	P2
UE 1 **Langue et culture françaises** P1 - 356h P2 - 268h	UE1 M1	Production orale	Savoir s'orienter dans l'environnement quotidien et universitaire (IUT/ campus et extérieurs) et faire face, dans ces contextes, aux situations les plus courantes, tant en communication orale qu'écrite (déplacement, hébergement, alimentation, achat, vie universitaire, vie sociale...)	292	220
	UE1 M2	Production écrite			
	UE1 M3	Compréhension orale			
	UE1 M4	Compréhension écrite			
	UE1 M5	Formation culturelle	Mieux connaître son environnement (universitaire, régional et national), acquérir des connaissances sur la culture régionale et nationale, développer l'autonomie.	64	48
UE2 **Préparation universitaire et professionnelle** P1- 104h P2 - 78h	UE2 M6	Français sur Objectif Spécifique	Etre capable de reconnaître, lire, interpréter et comprendre différents types de discours, documents et informations techniques et scientifiques de leur spécialité	48	32
	UE2 M7	Projet Professionnel et Personnel	Approfondir les projets universitaire et professionnel personnels grâce à une meilleure connaissance de soi, du système universitaire français et des débouchés offerts par chaque spécialité.	24	16
	UE2 M8	Intégration à l'IUT	Se familiariser avec le matériel, les protocoles et la pédagogie utilisés en IUT, en suivant des cours de première année en IUT et/ou en suivant des TP d'initiation aux enseignements de première année.	44	30
UE 3 **Fondamentaux scientifiques et technologiques** P1- 100h P2 - 74h	UE3 M9	Mathématiques	Vérifier et consolider les connaissances scientifiques et techniques nécessaires à l'entrée en IUT. Comprendre le vocabulaire, les consignes et les énoncés. Savoir rédiger ses réponses	50	34
	UE3 M10	Chimie (S) Droit (T)	Vérifier et consolider les connaissances scientifiques et techniques nécessaires à l'entrée en IUT. Comprendre le vocabulaire, les consignes et les énoncés. Savoir rédiger ses réponses	30	20
	UE3 M11	Physique (S) Economie (T)	Vérifier et consolider les connaissances scientifiques et techniques nécessaires à l'entrée en IUT. Comprendre le vocabulaire, les consignes et les énoncés. Savoir rédiger ses réponses	30	20
UE 4 **Compétences transversales** P1- 160h P2 - 120h	UE4 M12	Communication universitaire	Acquérir les notions essentielles au travail universitaire (recherches en bibliothèques universitaires et sur internet, fiabilité des sources, respect de la propriété intellectuelle, connaissance formats d'écrits et d'oraux universitaires, maîtrise de l'argumentation) et les mettre en pratique.	24	16
	UE4 M13	Compétences numériques	Vérifier les connaissances de base en bureautique (traitement de texte et tableur) et sur Internet. Comprendre le vocabulaire et les consignes. Acquérir les compétences de base pour une entrée en IUT, d'après le CE2I	22	16
	UE4 M14	Anglais	Familiariser à la maîtrise de l'anglais scientifique et professionnel	36	24
	UE4 M15	Autoformation guidée et méthodologie	Connaître les méthodes d'apprentissage et les stratégies d'acquisition des connaissances liées à chaque matière, linguistique comme scientifique, et permettant de faire face à différentes situations de communication. Apprendre à prendre en charge progressivement son apprentissage grâce à un enseignant-tuteur et un ensemble de ressources matérielles mis à disposition	96	64

- **Objectifs du programme en FLE** – description CECRL niveau B2 (voir détail en annexe1) : « *Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités*. »

Modalités d'évaluation

Le D.U. est obtenu lorsque la moyenne générale des unités d'enseignement est égale ou supérieure à 10/20 et que la moyenne de chaque unité d'enseignement est égale ou supérieure à 8.
L'absence injustifiée à un contrôle ou la non-remise d'un devoir sera sanctionnée par un zéro. La présence aux cours et aux contrôles est obligatoire.
Le doublement n'est pas de droit et sera accordé sur décision du jury.

- MCC1 : Moyenne Contrôle continu période 1
- EP1 : note finale aux épreuves de la période 1
- MCC2 : Moyenne contrôle continu période 2
- EP2 : note finale aux épreuves de la période 2

UE	Code	Module	P1				P2		Coef. 170
			MCC1	EP1	MCC2	EP2	MCC2	EP2	
UE1 Langue et culture françaises Coef. 78 / 170	UE1M1	Production orale	3	3	3	9	6	12	18
	UE1M2	Production écrite	3	3	3	9	6	12	18
	UE1M3	Compréhension orale	3	3	3	9	6	12	18
	UE1M4	Compréhension écrite	3	3	3	9	6	12	18
	UE1M5	Formation culturelle	3	-	3	-	6	-	6
UE2 Préparation universitaire et professionnelle Coef. 30 / 170	UE2M6	FOS	3	3	3	9	6	12	18
	UE2M7	PPP	-	-	6	-	6	-	6
	UE2M8	Intégration à l'IUT	-	-	6	-	6	-	6
UE 3 Fondamentaux scientifiques et technologiques Coef. 38 / 170	UE3M9	Mathématiques	3	3	3	9	6	12	18
	UE3M10	Chimie Droit	2	-	2	6	4	6	10
	UE3M11	Physique Economie	2	-	2	6	4	6	10
UE 4 Compétences transversales Coef. 24 / 170	UE4M12	communication universitaire	-	-	6	-	6	-	6
	UE4M13	Compétence numérique	-	-	-	6	-	6	6
	UE4M14	Anglais	2	2	2	6	4	8	12
	UE4M15	Autoformation méthodologie	-	-	-			-	

DRAFT

Autres adresses utiles

A.D.I.U.T. : https://www.iut.fr/
Les 24 spécialités de BUT : https://www.iut.fr/bachelor-universitaire-de-technologie/

IUT EN LIGNE : http://www.iutenligne.net/

Coordonnées des centres délivrant le D.U. P.F.S.T.

LE MANS :

IUT, avenue Olivier Messiaen - 72085 Le Mans cedex 9
www.iut.univ-lemans.fr
D.U. P.F.S.T. : https://iut.univ-lemans.fr/fr/nos-formations/du-pfst.html
Responsables : Patricia BOULAIN, Evelyne MAIGNAN
Secrétaire : Charlotte PERINET. Tél : +33 (0)2 43 83 26 87
Mél : dupfst-iutlm@univ-lemans.fr
Préfecture : http://www.sarthe.gouv.fr/index.php
Transports : http://www.setram.fr/
Office du Tourisme : http://www.lemanstourisme.com/dnn/

LIMOGES :

IUT, 12, Allée André Maurois - 87065 Limoges Cedex www.iut.unilim.fr
Centre de Langues et d'Enseignement Technologique (C.L.E.T)
Responsable CLET : Bruno Mazières, Tel : +33 (0)6 08 33 79 93
Responsable pédagogique: Anne BERJON, Tel : +33 (0)6 08 34 27 20
Secrétaire : Danaé Dufour
Mél : iut-clet@unilim.fr
Préfecture : http://www.haute-vienne.pref.gouv.fr/
Transports : http://www.stcl.fr/
Office du Tourisme : http://www.limoges-tourisme.com/

LONGWY :

IUT, Henri Poincaré, 183 rue de Lorraine - 54400 Cosnes-et-Romain
http://iut-longwy.univ-lorraine.fr
Responsable : Sandrine HIOCHENSKY et Nathalie LAMER. Tél : +33(0)3 82 39 62 63
Secrétaire : Sandrine DALEKI Tél : +33 (0)3 82 39 62 16
Préfecture : http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/
Transports : www.tgl-longwy.fr
Office du Tourisme : http://www.ot-paysdelongwy.com/

ANNEXES

DUPEST

Annexe 1 : Niveaux communs de compétence-Grille d'autoévaluation

		A1	A2	B1	B2	C1	C2
COMPRENDRE	Écouter	Je peux comprendre des mots familiers et des expressions très courantes au sujet de moi-même, de ma famille et de l'environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement.	Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquent relatifs à ce qui me concerne de très près (par ex. moi-même, ma famille, les achats, l'environnement proche, le travail). Je peux saisir l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs.	Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs, etc. Je peux comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui m'intéressent à titre personnel ou professionnel si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte.	Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier. Je peux comprendre la plupart des émissions de télévision sur l'actualité et les informations. Je peux comprendre la plupart des films en langue standard.	Je peux comprendre un long discours même s'il n'est pas clairement structuré et que les articulations sont seulement implicites. Je peux comprendre les émissions de télévision et les films sans trop d'effort.	Je n'ai aucune difficulté à comprendre le langage oral, que ce soit dans les conditions du direct ou dans les médias et quand on parle vite, à condition d'avoir du temps pour me familiariser avec un accent particulier.
	Lire	Je peux comprendre des noms familiers, des mots ainsi que des phrases très simples, par exemple dans des annonces, des affiches ou des catalogues.	Je peux lire des textes courts très simples. Je peux trouver une information particulière prévisible dans des documents courants comme les publicités, les prospectus, les menus et les horaires et je peux comprendre des lettres personnelles courtes et simples.	Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.	Je peux lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Je peux comprendre un texte littéraire contemporain en prose.	Je peux comprendre des textes factuels ou littéraires longs et complexes et en apprécier les différences de style. Je peux comprendre des articles spécialisés et de longues instructions techniques même lorsqu'ils ne sont pas en relation avec mon domaine.	Je peux lire sans effort tout type de texte, même abstrait ou complexe quant au fond ou à la forme, par exemple un manuel, un article spécialisé ou une oeuvre littéraire.
PARLER	Prendre part à une conversation	Je peux communiquer, de façon simple, à condition que l'interlocuteur soit disposé à répéter ou à reformuler ses phrases plus lentement et à m'aider à formuler ce que j'essaie de dire. Je peux poser des questions simples sur des sujets familiers ou sur ce dont j'ai immédiatement besoin, ainsi que répondre à de telles questions.	Je peux communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Je peux avoir des échanges très brefs même si, en règle générale, je ne comprends pas assez pour poursuivre une conversation.	Je peux faire face à la majorité des situations que l'on peut rencontrer au cours d'un voyage dans une région où la langue est parlée. Je peux prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel ou qui concernent la vie quotidienne (par exemple famille, loisirs, travail, voyage et actualité).	Je peux communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif. Je peux participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre mes opinions.	Je peux m'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher mes mots. Je peux utiliser la langue de manière souple et efficace pour des relations sociales ou professionnelles. Je peux exprimer mes idées et opinions avec précision et lier mes interventions à celles de mes interlocuteurs.	Je peux participer sans effort à toute conversation ou discussion et je suis aussi très à l'aise avec les expressions idiomatiques et les tournures courantes. Je peux m'exprimer couramment et exprimer avec précision de fines nuances de sens. En cas de difficulté, je peux faire marche arrière pour y remédier avec assez d'habileté et pour qu'elle passe presque inaperçue.
	S'exprimer oralement en continu	Je peux utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire mon lieu d'habitation et les gens que je connais.	Je peux utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples ma famille et d'autres gens, mes conditions de vie, ma formation et mon activité professionnelle actuelle ou récente.	Je peux m'exprimer de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes buts. Je peux brièvement donner les raisons et explications de mes opinions ou projets. Je peux raconter une histoire ou l'intrigue d'un livre ou d'un film et exprimer mes réactions.	Je peux m'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à mes centres d'intérêt. Je peux développer un point de vue sur un sujet d'actualité et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.	Je peux présenter des descriptions claires et détaillées de sujets complexes, en intégrant des thèmes qui leur sont liés, en développant certains points et en terminant mon intervention de façon appropriée.	Je peux présenter une description ou une argumentation claire et fluide dans un style adapté au contexte, construire une présentation de façon logique et aider mon auditeur à remarquer et à se rappeler les points importants.
ÉCRIRE	Écrire	Je peux écrire une courte carte postale simple, par exemple de vacances. Je peux porter des détails personnels dans un questionnaire, inscrire par exemple mon nom, ma nationalité et mon adresse sur une fiche d'hôtel.	Je peux écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements.	Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux écrire des lettres personnelles pour décrire expériences et impressions.	Je peux écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à mes intérêts. Je peux écrire un essai ou un rapport en transmettant une information ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée. Je peux écrire des lettres qui mettent en valeur le sens que j'attribue personnellement aux événements et aux expériences.	Je peux m'exprimer dans un texte clair et bien structuré et développer mon point de vue. Je peux écrire sur des sujets complexes dans une lettre, un essai ou un rapport, en soulignant les points que je juge importants. Je peux adopter un style adapté au destinataire.	Je peux écrire un texte clair, fluide et stylistiquement adapté aux circonstances. Je peux rédiger des lettres, rapports ou articles complexes, avec une construction claire permettant au lecteur d'en saisir et de mémoriser les points importants. Je peux résumer et critiquer par écrit un ouvrage professionnel ou une oeuvre littéraire.

Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)

Annexe 2 : Lettre type de résiliation d'assurance :

M. DUPONT Henri *Villenouvelle, le 30 avril 2222*

Cité Universitaire « Le Colombier »

000, route de Madrid

00000 VILLENOUVELLE

N/Réf. : N° du contrat :……..

Objet : Résiliation contrat d'assurance

Madame, Monsieur,

Je soussigné, Henri DUPONT, assuré auprès de votre compagnie pour l'appartement désigné ci-dessus, déclare ne plus l'occuper à compter du JJ/MM/AAAA et, en conséquence, demander la résiliation du contrat cité en référence à cette même date.

Dans cette attente, je vous prie de bien vouloir trouver ici, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

(Signature)

DUPEST

Lexique :

A.D.I.U.T. : Assemblée des Directeurs d ’I.U.T.

B.U.T. : Bachelor Universitaire de Technologie

C.E.C.R.L. : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

C.R.O.U.S. : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

D.U. P.F.S.T. : Diplôme d’Université Préparation aux Formations Scientifiques et Technologiques

I.U.T. : Institut Universitaire de Technologie

L.P. : Licence Professionnelle

O.F.I.I. : Office Français de l’Immigration et de l’Intégration

P.P.N. : Programme Pédagogique National

P.P.P. : Projet Personnel et Professionnel

DUPEST

Mise à jour : septembre 2023

CARTE DE FRANCE DES IUT

2023-2024

adiut
ASSEMBLÉE DES DIRECTEURS D'IUT

www.iut.fr

100 km

mise à jour - juillet 2023

Mise à jour : septembre 2023